



PROTOCOLE D'ACCORD

Objet : Expérimentation sur la coordination des services enfance - petite enfance sur un territoire

Entre

La CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX SEVRES

51 route de Cherveux
79034 NIORT Cedex

représentée par la Directrice, Madame BOUZOU
d'une part,

Et

Le PAYS de GATINE

46 boulevard Edgar Quinet – BP505
79208 Parthenay Cedex

représenté par son Président, Mr FAVREAU

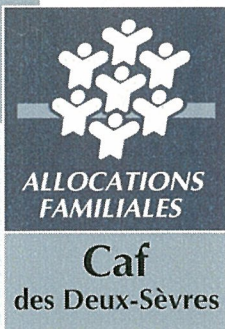
PREAMBULE :

LA CAF DES DEUX SEVRES, dans le cadre de ses missions, s'inscrit dans une démarche de coordination de l'offre de garde d'enfants sur les territoires.

Cette perspective est mise en œuvre à partir des axes de travail définis par la Commission départementale Petite Enfance.

A travers cette expérimentation, la CAF 79 vise à :

- Coordonner l'offre de service petite enfance et ses développements,
- Favoriser l'accessibilité de toutes les familles aux modes de garde et aux accueils de loisirs,
- Contribuer à la mise en place d'un schéma départemental décliné dans le Pays de Gâtine.
- Evaluer les effets de la coordination sur l'évolution de l'offre.



LE PAYS DE GATINE dispose d'une charte de développement durable établi par les acteurs socioprofessionnels de son territoire pour la période 2000 – 2010. Couvrant 99 communes (10 cantons, 11 communautés de Communes, 76.000 habitants), le Pays de Gâtine dispose d'une mission d'animation et de coordination auprès des acteurs de son territoire avec l'enjeu d'y développer une qualité de vie, notamment dans le champ des services à la personne (petite enfance, personnes âgées et handicapées,...).

En 2002, la collaboration de la CAF et du Pays de Gâtine a permis l'émergence de la Commission Petite enfance du Pays de Gâtine.

LE PROGRAMME EQUAL, développé depuis 2004, a permis de mener un travail d'expérimentation sur l'émergence de nouveaux services.

La garde d'enfants en horaires décalés fait ainsi l'objet d'une expérimentation et d'un suivi par un collectif de partenaires du territoire au sein du Comité de suivi technique.

La concertation des acteurs et les enseignements tirés des expérimentations ont permis d'entamer une réflexion sur l'affichage de l'offre de services du territoire ainsi que sur sa coordination.

ARTICLE 1 : OBJET

La CAF 79 s'engage avec le Pays de Gâtine à impulser et accompagner sur le plan méthodologique la coordination de l'offre de service enfance petite enfance.

- Rendre lisible pour les familles l'offre de garde existante et ainsi en faciliter l'accès (par la création à terme d'un guichet unique).
- Impulser un travail de coordination avec l'ensemble des opérateurs afin d'optimiser les articulations entre les différents services.
- Accompagner de façon prospective les élus dans l'élaboration de leur politique Enfance - Petite Enfance.

La CAF s'engage à soutenir financièrement, dans leur démarrage, la création de guichets uniques sur les sites retenus par la présente convention.

Le Pays de Gâtine, quant à lui, s'engage à soutenir ces démarches territoriales et à mobiliser quand cela est nécessaire les moyens financiers présents dans les programmes CRDD¹ et Proxima.

ARTICLE 2 : ACTIONS

Afin de décliner précisément cette convention il est annexé à ce document des fiches actions précisant les thèmes, objectifs, partenaires, échéancier.

¹ Contrat régional de développement durable Poitou Charentes.

ARTICLE 3 : PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Cette convention fera l'objet d'une à deux rencontres chaque année par les signataires de cette convention afin de mesurer l'état d'avancement des actions.

Le suivi quotidien de ces travaux est assuré par le responsable d'antenne de la CAF de Parthenay et le chargé de mission services du Pays de Gâtine.

ARTICLE 4 : TERRITOIRE D'INTERVENTION

Cette expérimentation sera menée sur 2 territoires :

- la Communauté de Communes du Pays Thénezéen
- et la Communauté de Communes du Val d'Egray.

ARTICLE 5 : DUREE

La présente convention expérimentale est conclue pour les années 2008-2009.

Le 12 février 2008

**CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES DEUX SEVRES**

La Directrice,



Mme BOUZOU

**Caisse
d'Allocations Familiales**
51, Route de Cherveux
79034 NIORT CEDEX 9

LE PAYS DE GATINE

Le Président,

